

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC1105

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 57

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« alinéas précédents »,

les mots :

« deuxième et troisième alinéas ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.